



**GOUVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DU MINISTRE DIDIER GOSUIN
ÉCONOMIE • EMPLOI • FORMATION PROFESSIONNELLE

LE MINISTRE

Fédération Belge des Véhicules Anciens ASBL
Monsieur Peeter HENNING
CEO
Monsieur Jan DIJCK
Président
Boulevard de la Deuxième Armée Britannique, 625
1190 Bruxelles

CONTACT

Matthieu Pillois

T +32 (0)2 506 34 68

mpillois@gov.brussels

NOS REF

DG/mp/2018-D-6409

VOS REF

BRUXELLES

27.08.2018

Concerne : Zone de basses émissions en Région de Bruxelles-Capitale

Messieurs,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 12 juillet dernier relatif à la mise en place de zones de basses émissions en Belgique.

En 2002, j'avais déjà émis l'idée d'instaurer un système de vignette bleues à Bruxelles afin d'interdire les véhicules les plus polluants de circuler en Région de Bruxelles-Capitale. Si je comprends l'inconvénient que cela peut susciter pour certains citoyens, ma volonté n'a jamais été de chasser toutes les voitures de Bruxelles mais bien d'améliorer la qualité de l'air qui, selon toutes les études, est plus que médiocre.

Je ne peux donc que me réjouir que le Gouvernement actuel dont je fais partie ait enfin décidé d'instaurer une zone de basses émissions à Bruxelles. Nous avons cependant prévu une série de dérogations possibles dont celle pour les véhicules « oldtimer » immatriculés en Belgique qui disposent de la plaque d'immatriculation belge « O », « 1-O » ou qui ont une plaque d'immatriculation personnalisée et qui ont plus de 30 ans.

Il me paraît indispensable que si la Wallonie adopte également la mise en place d'une zone basse émission, le système de dérogation soit le plus proche possible de ce qui est fait ailleurs. Je tiens à souligner que de plus en plus de villes belges et européennes mettent en place une mesure similaire. Il est donc nécessaire que nous travaillions à une harmonisation des réglementations en vigueur.

Pour répondre précisément à la question posée dans votre courrier, je suis d'accord de soutenir la proposition d'exclure les véhicules anciens de plus de 30 ans, et immatriculés en plaque « O », de la réglementation des zones à faible émission comme cela se fait actuellement en Région de Bruxelles-Capitale.

Je transmets également votre courrier ainsi que ma réponse au Président de DéFI, Monsieur Olivier Maingain, afin qu'il puisse y apporter, si nécessaire, des compléments.

En espérant avoir pu vous fournir les informations nécessaires, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.


Didier GOSUIN
Ministre